

Département de Saône-et-Loire
COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2025/45
Séance du 21 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un du mois de juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 15 juillet 2025	Présents : LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, DESCHARNE Samuel, LABONNE NOLLET Laurie, MORIN DESMURS Michèle, PLATHEY Pierre, LAROCHE Daniel, MARTINOT Noémie, BENCADI Karim, CLEMENT Nathalie, MUNCH Armelle.
Nombre de Membres en exercice : 19	
Nombre de Membres présents : 12	
Nombre de suffrages exprimés : 15	
Votes Pour : 15	Procurations : MATHUS Véronique a donné procuration à N. CLEMENT, BOUCLIER Florence a donné procuration à C. LAVENIR, BUSSEUIL Georges a donné procuration à S. DESCHARNE
Vote Contre : 0	
Abstentions : 0	

Absents/excusés : CLEMENT Pascal, DELANGLE Sylvain, DELANGLE Sylvie, MATHIEUX Marc

Le secrétariat a été assuré par : Patrick BERDAGUE

Objet : Mise à disposition Pré de la piste – festival Saint Rock

Monsieur le Maire indique que la commune a été sollicitée par l'association organisant le Festival Saint Rock pour la mise à disposition du pré de la piste. Les organisateurs souhaitent en effet l'utiliser comme espace de campement du 28 juillet au 9 août 2025 inclus.

Une convention fixant les conditions d'utilisation sera signée.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la mise à disposition temporaire gratuite ou payante de cet espace.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE la mise à disposition du pré de de la piste, sis route de Gibles, à l'association Saint Rock du 28 juillet au 9 août 2025.

-INDIQUE qu'il y aura mise à disposition gratuite

-CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document en lien à ce dossier.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le

..... 22/07/2025

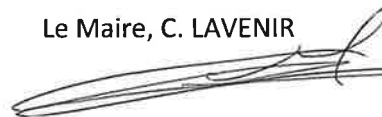
Acte publié sur le site internet de la commune le

..... 24/07/2025

Acte contresigné le

Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR



Le/La secrétaire de séance,




D2025/148

CL